

Journal de DIRECT! AmiEs de l'AIT (Association Internationale des Travailleurs). Ceux qui publient ce journal ne sont ni professionnels, ni permanents. DIRECT! est totalement autofinancé. Paraît un vendredi sur deux.

Opération "blanchissage"

En Suisse, les fumistes et les incompetents hauts placés ont encore de beaux jours devant eux. Notre pays semble échapper, pour l'essentiel, aux opérations "mains propres" et autres mises en examen qui font frémir chez nos voisins certaines franges du personnel politique. Ici, consensus oblige, la "justice" a la main particulièrement douce et légère quand on lui soumet les bévues de hauts fonctionnaires véreux ou de politiciens corrompus.

Par le hasard du calendrier, l'acquiescement de l'ancien conseiller aux États libéral vaudois Hubert Reymond coïncide avec la réhabilitation par Adolf Ogi du chef des renseignements de l'armée Peter Regli.

La première affaire appartient aux "vaudoiseries". Il s'agit de la débâcle de la Banque Vaudoise de Crédit (BVCréd) où une nuée de petits porteurs ont perdu leurs billes. Si l'on en croit une certaine presse, ce désastre est avant tout le résultat d'un système « où les fonctions dirigeantes étaient distribuées pour services rendus sans autre exigence »¹. Autrement dit, on aurait placé Hubert Reymond à la tête de cet établissement non pas en raison de ses compétences, mais parce que c'était un politicien du bon camp, un "camarade" qui touchait « plus de 300'000 francs par an dans sa fonction directoriale » et qui avait « un cahier des charges relativement limité, pas incompatible avec son mandat politique »². Ne serait-ce pas ce qu'on appelle sous d'autres cieux un emploi fictif?

Son étrange procès voit tout d'abord le procureur abandonner l'accusation, puis le tribunal estimer que sur le plan pénal « il n'a pas à condamner l'incompétence ou l'échec économique » et considérer que la gestion fautive ne peut être retenue du fait que la BVCréd n'a pas fait faillite ! Alors que l'on sait que la Banque Cantonale Vaudoise a repris la BVCréd « pour un franc symbolique, la valeur des actions étant égale à zéro »³ et donc que cette "non-faillite" est le fruit d'une décision politique... mais plus c'est gros, mieux ça marche. La tournure qu'a prise cette affaire a donc permis de démontrer qu'il est bien plus respectable, chez les Vaudois, de faire perdre des millions

à la société et à l'État, quand on est comme Hubert Reymond « dépourvu de malice et d'esprit de calcul » que de donner, par exemple, quelques billets "de trop" à des assistés dans un service social...

A première vue, il y a encore à faire pour ceux qui veulent instaurer cette séparation entre le politique et le juridique qui, paraît-il, est la base de la démocratie... D'autant que le quatrième pouvoir, celui de la presse, n'est pas allé remuer le linge sale dans cette affaire... Bien au contraire, c'est l'une des plumes journalistiques les plus alertes du canton, Bertil Galland, qui offre au précédent directeur de la BVCréd, Roger Givel — dont l'ombre influente planait sur le procès Reymond — un portrait emphatique en postface de son ouvrage intitulé *Crédit bancaire, crédit moral*. Quand on est « président du Comptoir suisse [...], membre du parti radical, ami influent de nombreux hommes politiques »⁴, on a droit à des égards parbleu !

Faisons maintenant un petit retour en arrière dans le temps et un détour par le Tribunal fédéral. Fin octobre 1999, celui-ci condamnait le colonel Friedrich Nyffenegger à une peine de six mois avec sursis, ses trois coaccusés étant acquittés. Nyffenegger, rappelez-vous, c'était celui de l'opération Diamant qui visait à glorifier la MOB et accessoirement à mobiliser les patriotes contre les partisans de la Suisse sans armée... Carla Del Ponte l'avait accusé — ainsi que d'autres militaires — de corruption. C'était une erreur estiment ses successeurs. La montagne a accouché d'une souris. Les médias ont été très discrets et finalement, le TF a retenu contre ce haut gradé que de petites escroqueries pour un montant de 45'000 francs au lieu du million du départ.

Ah ! La comptabilité n'est pas le fort de l'armée suisse. C'est une constante que l'on retrouve dans l'affaire Regli, enfin la non-affaire, puisque seule l'inadvertance et le manque de contrôle expliqueraient les neuf millions détournés par Bellasi. Réhabilité, se voyant offrir une retraite anticipée à l'âge de 56 ans, le chef des services secrets s'offre une sortie en beauté. Seuls les lampistes payeront (et sans doute pas grand-chose, on



nous laissera le temps d'oublier comme pour Nyffenegger et Cie). Regli lui-même est lavé de tout soupçon, pas seulement dans l'affaire Bellasi, aussi en ce qui concerne ses étranges relations avec l'Afrique du Sud de l'apartheid. Quid de la rencontre qui aurait eu lieu à Berne entre 1990 et 1991 entre Regli, le trafiquant d'armes Jürg Jacomet et le brigadier sud-africain Wouter Basson qui développait « un projet de guerre chimique et biologique [...] contre l'opposition noire »⁵. Les documents d'époque ayant disparu — on les détruit d'office après cinq ans — la délégation parlementaire a dû se baser, sur ce point, sur les déclarations de Regli en personne ! Dans notre n° 47 nous écrivions, à propos de l'affaire Bellasi, que « l'ampleur que prendra le nettoyage au sein du Département de la défense sera [...] révélateur du rapport de force entre les "anciens" et les "modernes" ». Il nous semble qu'en Suisse, aujourd'hui, la vieille garde tient encore bien les rênes et veille à ce que cette lessive serve surtout à blanchir tout ce qui peut l'être M. Argerly

1. *Le Temps*, 3 décembre 1999.
2. *24 heures*, 3 décembre 1999.
3. *Le Courrier*, 3 décembre 1999.
4. *Le Temps*, 4 décembre 1999.
5. *Le Courrier*, 2 décembre 1999.

dans ce numéro

• **CAPITALISME** Les crises, ça a du bon • **CONSTRUCTION** La "paix du travail" entre parenthèse • **LECTURE** Papon au service de l'État

Vivent les crises !

Dans les journaux financiers, le cynisme n'est pas toujours à lire entre les lignes, il est, plus souvent qu'on ne le croit, revendiqué, écrit noir sur blanc... Un exemple nous permettra de démontrer cette assertion, il s'agit d'un article qu'un certain Bruno Bertez a récemment commis dans L'AGEFI¹ du 25 novembre intitulé : « Que l'on organise une petite crise de temps à autre! »².

Dès les premières lignes, l'auteur rappelle que les crises ne sont pas douloureuses pour les capitalistes. Il leur dit : chers amis lecteurs, vous qui fréquentez les marchés financiers, vous vous souvenez de la crise de 1998... mais oui, la crise asiatique, la crise russe, celle qui a touché l'Amérique latine... Vous n'y pensez plus, normal : vous êtes « bien prospères et plus riches qu'avant! ».

Pour expliquer comment ça marche, Bertez évoque une "proposition" de l'écrivain "humoriste" irlandais Jonathan Swift (1667-1745). Celui-ci suggérerait, pour résoudre le problème de la misère dans son pays, de manger « les enfants des pauvres dès l'âge d'un an lorsque le sein de leur mère ne leur suffit plus et lorsqu'ils commencent à

coûter à leurs parents et à la société. [...] L'avantage est au moins double. D'une part, le nombre des pauvres va ainsi aller se réduisant. Et d'autre part, grâce à cet apport de nourriture, il y aura beaucoup de facilité pour nourrir ceux qui restent ».

L'économie libérale serait donc cannibale! Bertez n'est pas loin de le démontrer. Comme Swift, il amène une proposition : « que l'on organise une bonne crise tous les trois ans ». La crise aurait-elle l'effet d'une bonne purge sur l'organisme sociétal...? Non, vous n'y êtes pas, ce qui est surtout bénéfique « c'est les mesures [prises] pour y parer ». Et Bertez démontre que « l'origine de la vague de hausse boursière que nous venons de connaître » est le résultat direct des « injections monétaires qui ont suivi la crise ». Autrement dit, lors de la crise de l'an dernier, pour éviter l'effondrement du système financier, les banques centrales y ont injecté des sommes colossales. Elles ont « inondé la planète de liquidités ». Et c'est cet argent, sorti des poches des contribuables, qui se retrouve maintenant sur les marchés et à qui l'on doit l'« inflation boursière » actuelle. On ne saurait mieux expliquer le processus qui consiste à socialiser les pertes et à privatiser les bénéfices.

En passant, Bertez écorne ce qu'il appelle le « conte de fées de la nouvelle économie », une autre façon d'expliquer l'euphorie actuelle. Les nouvelles technologies (Internet, etc.)

nous auraient fait entrer « dans une ère économique nouvelle sans alternance de cycles ». C'est-à-dire que c'en serait fini des crises. Bertez évidemment n'en croit pas un traître mot – nous non plus! – mais il évoque les effets concrets de cette nouvelle légende. Il y a maintenant d'un côté un secteur "high tech" qui attire l'essentiel des capitaux, et un secteur traditionnel qui est délaissé, bradé...

La crise de 1997-1998 était « localisée chez les institutions financières et bancaires », la prochaine sera vraisemblablement boursière. Or, à la différence des détenteurs de créances (obligations...), les actionnaires possèdent des parts de capital qui n'ont pas de valeur fixe. La prochaine crise devrait donc être « beaucoup plus facilement gérable ». Il est même possible qu'à cette occasion on ne parle pas de crise, mais de seulement de « difficultés ». « L'emui est peut-être que ce ne sont pas ceux qui en sont les responsables qui en seront les victimes » conclut Bertez. On ne saurait mieux dire. Les actionnaires bien informés sauront certainement quitter le navire avant le prochain naufrage, quant à celles et ceux qui vont perdre leur gagne pain (boulot, retraite, etc.) à cause des sautes d'humeur des marchés, ils n'y sont vraiment pour rien.

1. L'AGEFI est « Le quotidien suisse des affaires et de la finance ».
2. Les passages cités sont entre guillemets.



Nouvelle grève le 13 décembre

CONSTRUCTION • La grève des ouvriers du bâtiment du 22 novembre, pour 200 francs d'augmentation, n'a pas fait plier les patrons. Regroupés au sein de la Société suisse des entreprises (SSE), ceux-ci ont tout au plus assoupli leur position : à Genève, où ils se sont montrés les plus généreux, ils proposent 100 francs en échange d'une augmentation des heures variables, pouvant aller de 125 à 200 heures selon les entreprises.

Les heures variables sont les heures supplémentaires intégrées dans un système assez complexe de comptabilité salariale. Pour résumer, une partie des ces dernières sont payées à l'ouvrier comme telles, tandis qu'une autre partie doit être récupérée sous forme de congés. La parité heures payés-heures récupérées, même si elle est soumise à la réglementation de la convention collective, est bien souvent dans la pratique décidée par le seul patron. Actuellement, le seuil autorisé des heures variables est de 75 par année, ce qui est déjà énorme. Ce que demandent les patrons (jusqu'à 200 heures variables!) correspond à l'instauration de plus d'un mois de travail supplémentaire pour les travailleurs de la construction. Dans un secteur où l'on fait déjà énormément d'heures (les

horaires d'été sont de 45 heures hebdomadaires, ceux d'hiver (novembre à mars) sont de 40 heures), accroître la durée du temps de travail équivaut tout simplement à priver le salarié de toute vie en dehors de l'entreprise. Dans ce contexte, les propositions patronales ne sont pas seulement provocantes – comme l'affirme les syndicats –, elles relèvent de la pure barbarie sociale.

Sur le plan économique, nous l'avions déjà signalé (lire *Aujourd'hui* n° 53), la revendication des 200 francs est une revendication minimum : elle correspond à la chute du salaire réel ces dernières années. Concrètement, les syndicats ne demandent donc pas réellement une augmentation, mais de revenir aux salaires réels d'il y a dix ans. La proposition patronale de 100 francs, quant à elle, est une pure plaisanterie. Elle serait totalement absorbée par la montée des primes d'assurance maladie et correspondrait même, en tenant compte de la montée générale du coût de la vie, à une baisse du pouvoir d'achat. Le fait qu'on soit contraint à la grève pour de telles revendications illustre bien les conditions dramatiques de la situation actuelle. Le patronat se sent fort et il a de moins en moins besoin des syndicats comme « partenaires sociaux ». Alors suite au maintien du refus patronal, quand le SIB a dénoncé la convention collective, il s'agissait plus d'une contrainte que d'un choix combatif

véritable. Malgré tout, la dénonciation de la convention collective, puisqu'elle correspond à une rupture temporaire de la « paix du travail », devrait engendrer des actions plus suivies et plus radicales. D'ailleurs les syndicats ont d'ores et déjà annoncé une grève pour le 13 décembre, sans se voir accuser du crime de casser cette fameuse « paix du travail ».

Maintenant, il faudra être attentif quant à l'action des syndicats. Sur ce point, certains doutes sont permis, surtout lorsqu'on a vu le rôle de flic qu'ont joué les chefs syndicaux à Genève lors des actions auto-décidées par les ouvriers au cours de la manifestation. Si les patrons n'ont pas tellement tremblé, c'est peut-être justement parce qu'ils ont encore la garantie que les syndicats actuels continuent de constituer un encadrement paralysant de la classe ouvrière. Pour gagner cette lutte, il faudrait pourtant que les travailleurs se fassent réellement craindre des patrons, en montrant non seulement leur nombre, mais aussi leur détermination. Des exemples en ont déjà été donnés quelques jours à peine après la grève nationale. En réponse à la répression patronale exercée à l'encontre de certains grévistes, des grèves sur le tas, qui se sont révélées victorieuses (le travailleur licencié à Bellinzona a été réintégré), se sont produites dans les lieux concernés.

A. Bruyant

Plus de 5000 lettres de soutien pour Mumia Abu-Jamal

L'avocat de Mumia Abu-Jama, Leonard Weinglass, a récemment communiqué qu'il avait déjà reçu plus de 5000 lettres de soutien, lettres qu'il entend trier et organiser avant de les soumettre au Juge Yohn, qui est chargé de l'actuel recours. Me Weinglass précise que les délibérations du juge auront lieu entre mars et mai 2000. Il est donc extrêmement important de continuer à se mobiliser. Nous rappelons donc à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition (voir nos coordonnées en dernière page), sur simple demande, des modèles de lettre à envoyer à

William Clinton et au Juge Yohn. Bien sûr chacun peut aussi envoyer une lettre de son cru. Voici les adresses :
♦ Juge William H. Yohn Jr, United State District Court, 609 US Court House, 601 Market Street, Philadelphia PA 19106.
♦ William Jefferson CLINTON, the White House, Washington D.C., USA. Sans oublier copie à : Me Leonard Weinglass, 6 West 20 th Street, Suite 10A, New York, NY 1001, USA. On peut écrire des messages de soutien à Mumia lui-même :
♦ Mumia Abu-Jamal, AM 8335 SCI Greene, 1040 East Roy Furman Hwy, Waynesburg, PA 15370-8090, USA

Régime de terreur pour les syndicalistes en Colombie

Devant l'intolérable non-respect des droits syndicaux dans leur pays, et l'attitude du gouvernement Pastrana qui, mis à part de belles déclarations d'intention, non seulement ne fait strictement rien pour faire respecter ces droits, mais semble même favoriser les groupes paramilitaires qui se rendent coupables d'atrocités, des délégués syndicaux colombiens ont décidé de déposer une plainte auprès de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Cette plainte devrait déboucher sur la nomination d'une commission internationale d'enquête, qui serait à même de faire la lumière sur tout ce qui se passe en Colombie. Mais le gouvernement Pas-

trana ne l'entend pas de cette oreille, et multiplie les offensives diplomatiques afin d'empêcher la mise sur pied de la commission. Depuis 1987, plus de 2500 dirigeants et militants syndicaux ont été assassinés en Colombie, et que des milliers ont été séquestrés, torturés, menacés de mort, persécutés ou alors forcés de fuir leur région ou le pays. La situation est loin de s'améliorer, puisqu'entre janvier et juillet 1999, on dénombre pas moins de 37 assassinats, deux enlèvements, huit tentatives d'assassinat ou d'enlèvement, 30 menaces de mort et 20 détentions arbitraires de syndicalistes.

Technique, médecine, police : complices dans le crime

En Europe, depuis septembre 1998, quatre personnes (au moins) ont connu une mort épouvantable, par étouffement, bâillonnées et ligotées. Il s'agit d'indésirables (requérants d'asile déboutés, sans-papiers) que l'on refoule par avion. La Suisse participe à ce triste palmarès : le 3 mars dernier, Khaled Abuzari-feh meurt par suffocation lors de son renvoi. Les autorités suisses sont ennuyées par ces vauriens qui ne veulent pas se laisser gentiment renvoyer, et qui en profitent même pour mourir : ce genre de pub est un peu salissant pour l'image de marque. Mais, heureusement, la technique et la médecine sont là. Des ingénieurs ont mis au point, grand "progrès" et marque de "professionnalisme", une sorte de

casque en caoutchouc, qui bâillonne parfaitement sans entraver ni la respiration ni la vue. Ainsi coiffés et dûment scotchés sur leur siège, les indésirables peuvent être renvoyés sans risque. Ibrahim, qui en a fait l'expérience, confie que durant les 4 heures de son vol de retour, il n'a pu bouger que les yeux et les paupières. Autre cobaye, et cas non isolé, du "projet pilote" de nos autorités fédérales, Ahmad a, lui, été shooté par un médecin avec une dose de tranquillisants suffisante pour être oté pendant trois jours. De plus, les flics prennent maintenant des mesures de secret très strictes, afin que l'effet de surprise soit total : on évite ainsi tout mouvement de solidarité des amis et proches. (Source : S.O.S. ASILE novembre 1999)

AUJOURD'HUI

RENCONTRE

LES LECTEURS

qui veulent donner un coup de main (idées, affichage, tracts, etc.) pour la diffusion d'Aujourd'hui en kiosque dès janvier 2000.

Samedi 18 décembre à 19 h 30

Local de DIRECT!, 24 avenue de Montbrillant, Genève

UNE FÊTE SUIVRA

LECTURE

M. Chisal

Le service de l'État

Entre 1942 et 1944, 1410 personnes d'origine juive ont été arrêtées en Gironde (Bordeaux) et déportées vers Auschwitz où la plupart furent exterminées. En 1997, Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de Gironde lors des faits, est condamné pour complicité de crimes contre l'humanité à une peine de 10 ans de réclusion. " Le procès Papon " de Jean-Jacques Gandini propose une synthèse du procès et des réponses à certaines questions soulevées par celui-ci.

Le procès Papon, Jean-Jacques Gandini, Libro, 1999

« Si on voulait, on pouvait savoir ce qui arrivait aux juifs. »
témoignage de Marguerite Farges lors du procès de Maurice Papon.

Le gouvernement de Vichy était un gouvernement fasciste. Les hommes au pouvoir souhaitaient la victoire du 3e Reich. « Durant les quatre années que va durer le gouvernement de Vichy seront promulguées quelque 160 textes législatifs et réglementaires visant les juifs »¹. Des textes qui seront quelques fois bien plus durs que ce que demandaient les autorités allemandes. C'est avec les accords d'Oberg-Bousquet, de l'été 1942, que « le gouvernement de Vichy va accepter de collaborer à la déportation des juifs et se rendre complice de leur extermination [...] C'est sur demande de Laval que les enfants seront déportés avec leurs parents ». Ce sont les préfetures qui effectueront un fichage des juifs, des arrestations, des rafles afin de fournir aux autorités allemandes le quota de juifs requis par l'accord.

Le procès Papon est celui d'un bureaucrate zélé qui, en tant que secrétaire général à la préfecture de Gironde, a appliqué, sans états d'âme et à la lettre, ces accords Oberg-Bousquet et les directives de ses supérieurs. A la différence de Touvier et Barbie², il ne s'est pas sali les mains, sinon avec de l'encre. Néanmoins, à la lecture du récit des différentes rafles effectuées en Gironde, Papon apparaît, de fait, comme clairement pro-allemand. Il n'a rien fait pour sauver des personnes et son zèle le conduit à faire « rechercher et rapatrier sur Bordeaux les enfants disséminés dans le département, mais également ceux qui avaient entre-temps changé d'adresse ». Pourtant, Papon, comme le démontre Gandini, savait pertinemment ce qu'il advenait des juifs déportés : « Nous sommes en présence d'un crime d'État. La force publique est mise en œuvre au service du crime en déployant toute sa logistique et Maurice Papon en a sa part. [...] Ce n'est pas un facteur, il met en œuvre. Il n'est pas un fonctionnaire de simple exécution, mais d'autorité ».

Maurice Papon, exécutant appliqué de l'État, a effectué un parcours exemplaire au sein de l'administration française, prati-

quement sans interruption de 1935 à 1981, « en épousant à chaque fois la couleur politique dominante du moment ». Vichyste pendant la guerre, dès 1945 il œuvre sous l'égide des socialistes (SFIO), occupant, entre autres, le poste de secrétaire d'État à l'intérieur chargé des affaires algériennes dans le gouvernement de Guy Mollet, avant de devenir gaulliste après 1958. Il finira par être ministre du budget du gouvernement Barre en 1974. Ce n'est qu'en 1981, à la suite d'un article publié par *Le Canard enchaîné*, que sa carrière prend fin et que les regards et les questions sur son implication dans la déportation de juifs, entre 1942 et 1944, l'amènent devant le tribunal après une procédure d'instruction longue de 16 ans. Cette durée exceptionnelle « explique pourquoi Papon, par son aptitude à la longévité va se retrouver seul renvoyé devant la cour d'assises de Bordeaux ». Avant cela, ses supérieurs hiérarchiques, auront, eux, le temps de mourir, après avoir été inculpés comme « Maurice Sabatier, le préfet régional et René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy et véritable ministre de l'Intérieur du gouvernement de Vichy », ou avant de l'être « comme Jean Leguay, délégué général à Paris des Territoires occupés ».

Selon Gandini à la condamnation de Papon pour complicité de crimes contre l'humanité, le tribunal aurait pu ajouter celles de collaboration active en tant qu'individu et de complicité d'assassinat. Mais la question la plus intéressante dans le cas de Papon est de savoir pourquoi et comment, lui et tant d'autres, ont pu poursuivre, à la Libération, une carrière au sein de l'administration française ? Pourquoi Papon n'a-t-il été jugé que cinquante ans plus tard ?

Après la Libération, de Gaulle voulait à tout prix rétablir l'autorité de l'État pour éviter que les Américains n'assujettissent la France à l'administration américaine. « Il a donc besoin d'une administration en place pour remettre en route le pays avec à sa tête des gens compétents et efficaces, préservant ainsi l'ordre social, et empêchant du même coup les communistes [...] de profiter des troubles pour tenter de prendre le pouvoir ». Papon se voit ainsi nommé, en 1944, préfet des Landes. Et lorsque, en décembre 1944, Marie Reille « porte

plainte nominale contre Garat et Papon », elle voit ses « deux lettres, remises au Comité départemental de Libération » lui être « retournées avec le tampon "Immunité préfectorale" ». La responsabilité du gouvernement français est, donc, entière dans la loi du silence qui s'installe pour 50 ans.

Mais, au-delà des raisons politiques circonstanciées, au travers du destin d'un Papon, on constate la permanence de l'État et de sa logique. Le bon serviteur Papon, si prompt à envoyer les juifs à la mort, se révélera de nouveau très utile au bon fonctionnement de l'État lors des événements de Paris du 17 octobre 1961. A cette date, des milliers d'algériens, hommes, femmes et enfants, défilent pacifiquement dans Paris pour soutenir la lutte de leur peuple pour l'indépendance. Papon, alors préfet de police de Paris, reçoit l'ordre du gouvernement de mater la manifestation par tous les moyens. La répression policière est sanglante et débouche sur un véritable massacre. Au lendemain de ces journées, certains donnent un bilan de 300 morts. Papon, lui, ne reconnaît officiellement que 3 morts. Les médias, contrôlés pas le gouvernement, s'en tiennent à la version officielle et de Gaulle félicite Papon pour avoir répondu à son attente. Ces 37 ans de silence ont été rompus lors du procès lorsque le procureur, vu les faits et les témoignages présentés, a reconnu, et ceci pour la première officiellement, que ces événements correspondaient bien à un massacre.

1. Toutes les citations sont extraites du livre de Gandini.

2. Touvier, français, chef du service de renseignement de la Milice de Lyon, condamné à la prison à perpétuité en 1994 pour son implication dans l'exécution de Victor Basch et de sa femme ainsi que des 7 otages juifs de Rillieux-la-Pape.

Barbie, officier SS allemand, chef de la Gestapo de Lyon, condamné à la prison à perpétuité en 1987 pour l'exécution de Jean Moulin et des enfants d'Izieu.

ÉDITEUR RESPONSABLE : Claude Cantini.
TIRAGE : 1000 exemplaires. COURRIER :
DIRECT!, Case postale 2254, CH - 1211
Genève 2. TÉLÉPHONE & FAX : 022 734 29 22.
SITE INTERNET : www.tao.ca/~direct_ait.
E.MAIL : aujourd_hui@innocent.com. CCP :
Direct!, CCP 17-574.134-6. LOCAL : 24, rue
de Montbrillant, Genève.